

Développement culturel - Convention avec l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Franche-Comté (IUFM)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Franche-Comté (IUFM) développe depuis plusieurs années des manifestations présentées dans son espace culturel sis au Fort Griffon et dénommé «Le Gymnase».

L'IUFM souhaite qu'une collaboration puisse s'instaurer entre les manifestations se déroulant au Gymnase et les actions mises en oeuvre par les services culturels municipaux dans les domaines des arts plastiques, de la musique, de la lecture, de l'écriture, de la culture scientifique et technique. Cette collaboration, dictée par des impératifs de qualité et de professionnalisme prendrait notamment la forme d'une politique de communication commune, sous le double sceau de l'IUFM et de la Ville de Besançon.

Ce regroupement des moyens permettrait une meilleure prise en compte des demandes et propositions de chacune des deux parties et des partenaires extérieurs éventuels, étant entendu que chaque année universitaire, le programme des actions proposées dans le cadre de cette collaboration serait préparé par le service culturel de l'IUFM.

Un Comité de Pilotage veillerait à la bonne exécution de cette convention et serait chargé d'en suivre les incidences budgétaires.

Ce Comité serait composé :

*** Pour la Ville de Besançon**

- du Maire ou son représentant
- de l'Adjoint délégué à la Culture
- du Directeur du Département Culture

*** Pour l'IUFM de Franche-Comté**

- du Directeur ou son représentant
- du responsable du service culturel
- du responsable du site de Lons-le-Saunier

*** du Directeur Régional des Affaires Culturelles.**

Ce Comité se réunirait au moins deux fois par an et autant que de besoin à la demande de l'une des deux parties.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer avec le Directeur de l'IUFM cette convention conclue pour une durée d'un an et renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Il est précisé que cette convention fera l'objet d'un avenant annuel qui précisera les objectifs, les modalités et le calendrier des actions mises en oeuvre.

«**M. LE MAIRE** : Il y a un très bel espace culturel que vous connaissez certainement à l'IUFM, c'est le Gymnase. Comme il manque de lieux d'expositions entre autres pour l'art contemporain à Besançon, lors d'une exposition j'avais évoqué avec le Directeur de l'IUFM la possibilité de passer une convention. Plutôt que de recréer d'autres lieux, il est peut-être judicieux dans un premier temps de mieux exploiter ceux qui existent et dès le mois d'avril, j'ai demandé à Michel ROIGNOT de revoir avec le Directeur de l'IUFM la possibilité d'un partenariat. C'est ce qui vous est proposé ce soir afin que nous puissions mettre en commun des moyens et bien utiliser cette salle qui est remarquablement bien instituée et qui fait maintenant partie du paysage culturel de Besançon.

Au passage, je veux saluer le Directeur de l'IUFM, Jean-Claude FONTAINE qui doit partir prochainement en retraite et qui a fait un excellent travail dans cet Institut de Formation des Maîtres.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, pas de problème pour vous autoriser à signer cette convention mais je dois dire que plus coquille vide que ce projet de convention, on ne fait pas beaucoup mieux. Je sais bien qu'il faut développer le partenariat mais il y a vraiment une manie maintenant chaque fois qu'on veut faire du partenariat, il faut signer une convention. On signe des conventions entre partenaires publics en permanence mais on s'aperçoit en réalité qu'il suffirait que les gens travaillent en commun, on n'aurait pas besoin de convention. Vous verrez quand vous la signerez cette convention, vous la lirez, je ne sais pas combien d'articles vous aurez Monsieur le Maire mais enfin il n'y en aura pas beaucoup qui vous engageront vraiment.

M. LE MAIRE : Jean-Claude FONTAINE a la volonté que nous puissions pérenniser les actions que nous allons mener là-bas et le fait de signer une convention nous permet de prendre date et dire qu'on va travailler ensemble, Ville et IUFM. Les conventions même si elles sont très complètes, sont ce qu'on veut bien en faire. Effectivement, il faudra que derrière cela il y ait la volonté de la Ville, de l'Adjoint à la Culture et de l'IUFM de faire en sorte qu'effectivement ce ne soit pas une coquille vide.

Le principe général, je répète, est de dire qu'il ne faut pas forcément recréer des lieux mais plutôt mieux utiliser ceux qui existent. C'est cela qui est essentiel à retenir peut-être encore plus même que cette convention. Tout le monde étant d'accord sur ce projet, nous aurons donc de belles expositions dans les années à venir au Gymnase».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.